

**Du Maghreb au Proche-Orient :
les défis de l'agriculture**

En couverture : photos de Philippe Jouve.

Sous la Direction de Pierre Blanc

**Du Maghreb au Proche-Orient :
les défis de l'agriculture**

L'Harmattan
5-7, rue de l'École-Polytechnique
75005 Paris
FRANCE

L'Harmattan Hongrie
Hargita u. 3
1026 Budapest
HONGRIE

L'Harmattan Italia
Via Bava, 37
10214 Torino
ITALIE

© L'Harmattan, 2002
ISBN : 2-7475-3042-6

Sommaire

Introduction	p.7
Les enjeux pour l'agriculture méditerranéenne : <i>Partager la terre, nourrir les hommes,</i> <i>s'ouvrir sur le monde</i> Pierre Blanc, Ministère de l'Agriculture français, Centre de recherches et d'analyses géopolitiques de l'Université de Paris 8.	p.11
Cinquante ans d'agriculture marocaine Anne-Marie Jouve, Institut agronomique méditerranéen de Montpellier.	p.51
L'agriculture algérienne : des révolutions agraires aux réformes libérales (1963-2002) Omar Bessaoud, Institut agronomique méditerranéen de Montpellier.	p.73
L'agriculture tunisienne : entre mondialisation et crise de l'eau Sonia Jedidi, Centre de recherches et d'analyses géopolitiques de l'Université de Paris 8.	p.101
Chypre, une île, deux agricultures Pierre Blanc, Ministère de l'Agriculture français, Centre de recherches et d'analyses géopolitiques de l'Université de Paris 8.	p.123
Cinquante ans d'aménagements et de réformes agricoles en Egypte Habib Ayeb, géographe, Université de Paris 8, IRD.	p.145

- Les multiples défis de l'agriculture israélienne** p.177
Jacques Bendéjac, professeur d'économie à
l'Université hébraïque de Jérusalem.
- Une agriculture palestinienne sous contraintes** p.195
Pierre Blanc, Ministère de l'Agriculture français,
Centre de recherches et d'analyses géopolitiques
de l'Université de Paris 8.
- Quelles perspectives pour l'agriculture jordanienne ?** p.215
Alice Arrighi de Casanova et Rémy Courcier, agronomes,
Amman.
- L'agriculture libanaise : du Charybde de la
guerre au Scylla de l'intégration mondiale** p.239
Salem Darwich, Consultant Programme des
Nations Unies pour le développement (PNUD).
- L'agriculture turque : une agriculture
puissante en voie d'adaptation** p.263
Yavuz Tekelyoglu, Professeur à la faculté
d'économie, Université Akdeniz, Antalya.

Introduction

Le sommet mondial de l'alimentation, réuni à Rome en juin 2002, a malheureusement souligné l'acuité du problème de la sécurité alimentaire dans le monde. Aujourd'hui, le Proche-Orient et le Maghreb, tous deux voisins de l'Europe avec laquelle ils sont engagés dans un partenariat commercial et politique, n'échappent pas à cette difficulté.

Sur des territoires marqués le plus souvent par une hostilité agro-climatique, la population s'accroît, à l'heure actuelle, de plus en plus. Dès lors, l'agriculture doit combiner deux variables certes connues mais antinomiques. Autrement dit, comment l'agriculture peut-elle assurer la sécurité alimentaire à une population de plus en plus nombreuse alors que ni la dotation foncière ni l'allocation en eau ne sont le plus souvent propices à l'obtention de performances agronomiques ?

Pour certains pays de la zone, la problématique paraît aussi insoluble que la quadrature du cercle : en effet, en l'absence de progrès techniques suffisants, ne s'agit-il pas d'un leurre que de vouloir combiner des paramètres démographique et agro-climatique si difficilement associables ? Les pays les plus marqués par l'aridité ne doivent-ils pas compter plutôt sur des agro-exportateurs - par exemple européens - alors même que, çà et là, des problèmes d'approvisionnement hydrique se posent avec une force sans précédent ? Le choix d'une libéralisation du commerce agricole opéré par certains pays, même s'il procède de conseils et d'injonctions venus de l'extérieur, participe aussi de cette idée qu'il vaut mieux acheter à bas prix ce qu'ils ne sont pas capables de produire mieux que les autres nations, tout en vendant ce qu'ils

savent le mieux produire. A l'heure de la mondialisation à laquelle l'agriculture n'échappe pas, ces calculs, qui découlent de la loi des avantages comparatifs de David Ricardo, s'accompagnent obligatoirement de reconversions plus ou moins douloureuses pour les paysans de la région.

Car l'activité agricole n'a pas comme unique fonction celle d'approvisionner les hommes et les femmes qui composent les territoires où elle s'exerce. Elle est aussi une source de revenus pour des millions de paysans qui ne peuvent pas compter sur d'autres secteurs économiques dont l'une des caractéristiques, dans la région étudiée, est souvent le manque de dynamisme.

Mais, quand nous abordons l'agriculture sous un angle socio-économique, se pose, au Proche-Orient et au Maghreb, la question du partage de la ressource foncière qui, seul, peut assurer un revenu suffisant à des millions de paysans en mal d'insertion économique. Mais, d'un autre côté, ce partage du foncier se heurte à l'idée de mettre en place des unités de production compétitives et donc relativement grandes pour permettre l'investissement nécessaire à l'intégration économique mondiale.

Ainsi, les pays de la région naviguent-ils entre le charybde d'une déstabilisation politique et sociale liée à la décrue forcée de leur population agricole et le scylla du maintien d'une agriculture traditionnelle à effectifs pléthoriques mais menacée par le choix de l'insertion économique mondiale. Heureusement, certains pays de l'aire géographique étudiée ont trouvé un juste milieu.

Nous le voyons bien par le biais de ces problématiques posées - et qui, ici, ne sont pas exhaustives -, les évolutions de l'agriculture et les politiques afférentes ont des implications sociales, politiques et économiques encore évidentes aujourd'hui. Les révoltes paysannes grondent en Egypte depuis que les autorités ont assoupli le régime de location foncière, les paysans jordaniens vivent mal l'enchérissement du prix de l'eau, les fellahs palestiniens ne supportent plus la spoliation de leurs ressources foncières et hydriques, l'arme alimentaire est encore d'actualité dans une zone marquée du sceau de la dépendance...

Après un exposé des différents défis auxquels l'agriculture fait face, il nous est apparu opportun, pour nourrir la réflexion, de présenter comment certains pays de la région les affrontent. Nous

nous rendrons d'abord au Maroc, en Algérie et en Tunisie. Si ces pays ont des points communs, en particulier sur le plan historique et climatique, ils ont en revanche embrassé des modèles de développement différents, voire opposés. Dès lors, dans des contextes voisins, il est intéressant de remettre en perspective historique les politiques agricoles mises en œuvre et d'analyser les objectifs qui leur sont assignés aujourd'hui. En particulier, le cas de la Tunisie montre qu'il n'y a pas de fatalité de l'échec agricole, tandis que, comme nous le verrons, l'Algérie est toujours à la recherche de réponses adaptées à la croissance de ses besoins alimentaires.

A l'intersection de l'Europe et du Proche-Orient, nous aborderons le cas de Chypre, parce que cette île est engagée aujourd'hui dans un processus d'adhésion à l'Union européenne.

Puis nous nous rendrons au Proche-Orient où nous évoquerons le cas de pays comme la Jordanie, Israël et la Palestine qui souffrent cruellement d'un manque d'eau, et la Turquie, véritable château d'eau de la région. Le vaste territoire turc, à l'évidence bien doté en terres et en eau, fait de la Turquie le pays le plus puissant de la région du point de vue agricole. Dès lors, les problématiques de cet Etat sont bien évidemment différentes de celles de l'Egypte, autre grand pays de la région, mais de loin moins bien doté en ressources foncières et hydriques.

Sans plus tarder nous vous invitons à découvrir une zone où les enjeux agricoles sont immenses autant que variés.

Pierre Blanc

Les enjeux pour l'agriculture méditerranéenne : *partager la terre, nourrir les hommes et s'ouvrir sur le monde.*

Pierre Blanc

Ministère de l'Agriculture français

Centre de recherches et d'analyses géopolitiques

Université de Paris 8.

Entre un milieu contraignant et des hommes toujours plus nombreux, qu'il faut nourrir et occuper, l'agriculture des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée affronte des défis majeurs ; sans compter celui, plus récent, de l'intégration économique internationale.

Un milieu hostile.

Le moins que nous puissions dire est que les pays que nous étudions ne sont pas favorisés du point de vue agro-climatique. A l'exception de la Turquie et du Liban, les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée ont un territoire qui est majoritairement situé en domaine aride.

La pluviométrie de la zone est le plus souvent insuffisante. Il est rare de voir les précipitations excéder les 600 mm/an. Toutefois, certaines régions peuvent parfois en recevoir beaucoup plus. C'est le cas en Turquie, sur le littoral de la mer morte, et c'est également vrai dans les zones de montagne : au Maghreb, dans les montagnes du Rif ou dans celles du Moyen et du Haut Atlas ; au Proche-Orient, la pluviométrie est également élevée dans le Mont

Liban ainsi qu'en Turquie, dans la chaîne Pontique et dans le Taurus, qui enserrant le plateau anatolien. Ces régions bien pourvues en eau ne sont cependant pas très propices à l'agriculture, eu égard à la déclivité qui les caractérise. Par contre, ces montagnes sont de véritables châteaux d'eau naturels qui permettent d'alimenter un réseau hydrographique s'écoulant en aval, dans des régions parfois très arides. C'est le cas de l'Euphrate qui prend naissance aux confins du Mont Ararat et qui permet l'intensification de l'agriculture dans les zones les plus arides de la Syrie.

A l'instar de ces aires les mieux arrosées, la zone semi-aride, recevant entre 400 et 600 mm, qui permet la culture des céréales sans irrigation, n'est pas non plus très grande.

Malheureusement pour les pays de la Méditerranée orientale et méridionale, une grande partie du territoire ne reçoit au maximum que 400 mm. Dans ces zones faiblement arrosées, il faut distinguer les zones désertiques qui reçoivent moins de 100 mm et qui sont parfois proches du littoral (Libye, Tunisie, Egypte) et celles qui, recevant parfois entre 350 et 400 mm, permettent la culture des céréales. C'est le cas en Anatolie ou dans les hautes plaines du Maghreb.

Si les précipitations sont généralement faibles, elles sont d'autre part très irrégulières. Et cette irrégularité est aussi bien intra-annuelle qu'inter-annuelle, ce qui obère d'autant plus le développement de l'agriculture. L'irrégularité dans l'année se caractérise par deux saisons contrastées avec une saison sèche et chaude, qui correspond malheureusement à la période des cultures, et une saison humide durant laquelle la végétation est au ralenti. D'autre part, l'irrégularité inter-annuelle, dont les causes sont difficilement explicables, vient renforcer le caractère hostile de la région pour l'agriculture.

Cette double irrégularité impose bien sûr aux pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée la mise en œuvre d'une politique de stockage de l'eau, par différents types de retenues : depuis les plus grands barrages jusqu'aux lacs collinaires. D'autres techniques plus coûteuses sont également pratiquées : parmi les plus spectaculaires, on peut citer les conduites d'eau depuis les nappes fossiles ou les usines de dessalement qui servent surtout aux usages domestiques.

Si l'irrégularité des précipitations peut être corrigée, notamment par les retenues d'eau, il n'y a en revanche pas de palliatif à la difficile pédogenèse, imputable à la sécheresse. En effet, le ralentissement des réactions biochimiques lié à l'insuffisance des apports hydriques ne permet pas la formation de sols profonds.¹ Et ces sols squelettiques sont touchés par l'érosion, eu égard à la conjugaison de plusieurs facteurs de dégradation dans cette zone : la déclivité, la force des vents, la faiblesse du couvert végétal, les épisodes de très fortes pluies, et le surpâturage.

Les températures qui sévissent dans la zone ne facilitent pas non plus l'agriculture. D'abord parce que, là aussi, à l'exception des façades maritimes, les variations dans la journée sont parfois très fortes : chaleur excessive le jour, froid - parfois gel - la nuit. D'autre part, la chaleur, quelquefois très élevée, accroît bien sûr l'évaporation et l'évapotranspiration. Aussi, les épisodes pluvieux ou l'irrigation ne profitent-ils pas autant à l'agriculture que dans les régions plus tempérées.

La conjugaison du profil thermique d'une zone et du régime de ses précipitations permet de définir des aires agro-climatiques variées. Dans les pays de la Méditerranée orientale et méridionale, le domaine tempéré, qui est très porteur pour l'agriculture, est très réduit. Il s'arrête au littoral turc de la mer noire.

Le domaine méditerranéen, lui, est beaucoup plus étendu. Avec des températures élevées et une pluviométrie comprise entre 300 et 1000 mm/an, l'agriculture y est permise en dépit des irrégularités intra- et inter-annuelles. Ce domaine méditerranéen où se développe une agriculture intensive se déploie au nord du Maghreb et le long du littoral méditerranéen des pays du Proche-Orient. On y trouve toute la palette de productions symboles de la Méditerranée – les agrumes et les oliviers – mais aussi les céréales et toutes sortes de légumes.

Enfin, la plus grande partie de la région se trouve dans le domaine aride où l'eau constitue le plus grand facteur limitant pour l'agriculture. Dans ces zones de forte aridité, l'élevage de petits

¹ D'après Laurent Carroué, la production primaire est parmi les plus faibles du Globe (<100 g matière organique / m²/an), soit 8 fois moins qu'en Europe. In *L'Afrique du Nord et le Proche-Orient*, Nathan Université, 1996, p.13

animaux prévaut. Toutefois, quand les précipitations sont au minimum de 350 mm, la culture en sec de céréales peut se développer. Le plus souvent, le dispositif utilisé est alors le *dry farming*, une technique très ancienne qui consiste à faire alterner sur deux ans une culture de blé et une jachère labourée. Si, dans le calcul du rendement, on tient compte des deux années du cycle, le rendement de la culture de blé dépasse alors rarement les 10 quintaux par hectare.

Cependant, à côté de cette agriculture extensive, on peut aussi trouver en zone aride, voire très aride, une agriculture beaucoup plus intensive, à condition que la ressource en eau y soit présente (fleuves ou nappes). C'est notamment le cas des vallées du Nil et de l'Euphrate où l'insuffisance des précipitations est compensée par le passage des eaux fluviales. C'est le cas aussi du Sud israélien où les territoires désertiques du Néguev sont mis en valeur par de l'eau amenée depuis le Lac de Tibériade, qui est situé en Galilée.

Au terme de ce petit tour d'horizon des conditions naturelles, il apparaît que la zone est globalement défavorisée même si une agriculture y est possible. Il apparaît aussi que les pays n'ont pas les mêmes potentialités agricoles, loin s'en faut : la Turquie est de loin la mieux dotée sur un plan agro-climatique. Les terres arables y représentent 35% de la superficie totale, c'est-à-dire la même proportion qu'en France. L'agriculture y est intensive sur son littoral méditerranéen mais aussi dans le sud-est anatolien, qui est valorisé, à l'heure actuelle, par de gigantesques travaux de détournement des eaux de l'Euphrate et du Tigre. La Syrie, le Maroc, la Tunisie et le Liban sont également relativement bien pourvus avec des terres arables qui représentent entre 13 et 27% de la superficie totale. Là aussi, on trouve une agriculture intensive dès lors que l'eau est présente.

D'autres pays sont beaucoup plus défavorisés comme la Jordanie, Israël, la Libye, et l'Algérie. Dans ces pays, la surface cultivée atteint à peine 3,5% de la surface totale, une grande partie du territoire rural étant composée de parcours. Heureusement, dans ces pays, l'eau qui est parfois présente en grande quantité permet d'accroître la productivité : En Egypte avec le Nil, en Libye avec les nappes fossiles du Sahara, en Jordanie et en Israël avec le réseau hydrographique du Jourdain.

Des bouches à nourrir, des hommes à occuper.

Une des caractéristiques qui distingue le mieux les pays du Nord de la Méditerranée et ceux de la Méditerranée méridionale et orientale réside dans la différence de leur dynamisme démographique. Tandis que les premiers ont vu leur population totale multipliée par 1,3 entre 1965 et 1999, la population des pays du Sud et de l'Est méditerranéens a été multipliée par 2,5. Aujourd'hui, ces pays de la Méditerranée orientale et méridionale représentent ainsi 250 millions d'habitants.

En fait, tous les pays de la zone sont engagés dans un processus de transition démographique plus ou moins avancé. Plusieurs causes sont à l'origine de ce phénomène démographique, qui est, au demeurant, très classique.

En premier lieu, tous les pays connaissent un fort recul de la mortalité. Il va sans dire que le net recul de la mortalité infantile est un facteur essentiel de l'entrée dans la modernité démographique. La révolution sanitaire est généralisée dans tous les pays depuis la Seconde Guerre mondiale. L'encadrement médical quadrille mieux le territoire, mais des inégalités profondes demeurent entre les Etats de la région, voire au sein d'un même pays. Si Israël, le Liban, la Jordanie atteignent les standards occidentaux, ce n'est pas le cas pour des pays beaucoup plus pauvres qui ont moins de 1 médecin pour mille habitants. Il en va ainsi notamment de la Syrie, de l'Egypte, du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie.

Les progrès de l'assainissement renforcent aussi la tendance à la baisse de la mortalité infantile. En effet, la qualité de l'eau est un facteur essentiel du recul des pathologies. L'amélioration des services d'eau dans les pays industrialisés, à la fin du siècle dernier, a été, on le sait, le facteur essentiel du recul de la mortalité. Or, dans les pays en voie de développement, aujourd'hui encore, l'eau contaminée provoque 80% des maladies et un décès sur trois. Selon l'OMS, près de la moitié de la population des pays en développement souffre de maladies causées par une eau de mauvaise qualité. Cette amélioration de l'assainissement est bien entendu variable d'un pays à l'autre. Si au Liban, on estime que 20% de la population n'a pas accès à

l'assainissement, en revanche, en Egypte ou en Algérie ce taux dépasse les 50%.

Etant donné la conjugaison de ces deux facteurs d'amélioration – la révolution sanitaire et l'assainissement –, le taux de mortalité moyen dans la région est passé de 136‰ en 1970 à moins de 50‰ aujourd'hui.

D'un autre côté, la natalité n'a pas diminué aussi rapidement que la mortalité, d'où une forte explosion démographique, même si aujourd'hui le nombre de naissances par femme est en régression. Le taux de natalité est passé ainsi de 45‰ en 1970 à environ 30‰ aujourd'hui. On trouve toutefois des taux encore plus élevés, notamment un taux de 50‰ dans la bande de Gaza où la situation socio-économique est exceptionnellement défavorable.

La région étudiée est donc en pleine transition démographique. Le recul relatif de la natalité, qui se vérifie en terme de taux de fécondité (on est passé de 6,7 enfants par femme en 1970 à un peu plus de 4 aujourd'hui) s'explique à l'aune de plusieurs facteurs, parmi lesquels on peut retenir les deux principaux :

- Les moindres pertes d'enfants à la naissance ou dans les premières années de la vie concourent à réduire la natalité. En effet, donner la vie à des enfants est un acte qui est de moins en moins perçu comme une manière d'anticiper des mortalités trop nombreuses au sein d'une famille.
- En dépit de la survivance d'un certain islamisme très rétrograde, l'amélioration du statut de la femme est à n'en point douter déterminant dans ces évolutions. L'accès de celles-ci à l'éducation est en particulier un facteur de ralentissement de la natalité. Tout comme l'est - et c'est lié - l'augmentation de l'âge moyen du mariage chez une femme. Ces tendances sont particulièrement affirmées dans certains pays comme le Liban et la Tunisie où les taux de natalité sont de 25‰ aujourd'hui. Chez le premier cité, cette transition est notamment liée à la présence d'une forte proportion de chrétiens pour lesquels le comportement a une certaine propension à l'occidentalisation ; en Tunisie, il ne fait aucun doute que la politique d'émancipation des femmes choisie par Habib Bourguiba (scolarisation, interdiction de la polygamie) est la cause fondamentale d'un tel comportement démographique.

Mais encore une fois, ces deux facteurs - la baisse de la mortalité infantile et l'amélioration du statut des femmes - varient d'une région à une autre, ce qui explique les différences en termes de natalité.

Eu égard à ces paramètres démographiques – baisse de la mortalité et de la natalité - plus ou moins prononcés d'un pays à l'autre, et qui se produisent avec un certain décalage dans le temps, les pays sont plus ou moins avancés dans leur transition. Les Territoires palestiniens ont un taux d'accroissement naturel de 3,9% dans la bande de Gaza et de 3,4% en Cisjordanie tandis qu'Israël a achevé sa transition. Entre ces deux extrêmes, on trouve tous les pays de la région pour lesquels l'accroissement naturel est toujours supérieur à 1,5%.

Dans l'ensemble, à l'exception de l'Etat hébreu où l'accroissement naturel faible est quand même « compensé » par un solde migratoire élevé – cela pour des raisons politiques évidentes-, le solde naturel est encore très élevé. Dans les années 80 et jusqu'au milieu des années 90, cette croissance démographique a souvent dépassé la croissance économique, ce qui a contribué à la paupérisation.

Avec cette explosion, ces pays sont dotés d'une population très jeune dans l'ensemble. Ainsi, d'après l'INED, 40% de la population égyptienne avait moins de 15 ans en 2000, alors qu'en Syrie la proportion était de 45% pour la même année. Ceci pose bien sûr des problèmes « d'absorption » par le système éducatif et le marché du travail. Et pour des territoires où la croissance économique n'est pas très soutenue, les difficultés sont d'autant plus énormes. Dans ces pays, l'offre de main-d'œuvre a ainsi augmenté de 175% entre 1965 et 1995 (contre 95% en Asie du Sud et 40% dans les économies à revenus élevés). En Algérie, les effectifs scolarisés sont passés de 77000 en 1962 à plus de 6 millions aujourd'hui. Ce potentiel représente soit un atout considérable, soit une contrainte explosive selon les réponses économiques et sociales apportées.

Mais au-delà du rajeunissement de la population qui accompagne le phénomène de transition démographique, l'explosion démographique qui en résulte accroît aussi la demande alimentaire. Dès lors se pose le problème de la réponse à cette demande dans une zone où le foncier cultivable est réduit.

Cependant, avant d'évoquer comment les pays de la région étudiée ont cherché à accroître les espaces agricoles, il importe de voir comment la terre a été répartie entre les paysans. Parce que si l'agriculture a pour objet de nourrir les populations qui peuplent ces territoires du Sud et de l'Est méditerranéens, elle a aussi pour rôle d'assurer un revenu à une proportion très importante d'agriculteurs. Car même si, à l'instar des pays développés, l'importance relative de l'emploi agricole a décliné au cours des quarante dernières années, la population agricole dans les pays tiers méditerranéens représentait encore 35% de la population active totale en 1999 (contre 66% en 1965). En Turquie – un pays qui frappe aujourd'hui à la porte de l'Union européenne – la population agricole représente quand même 47% des actifs du pays. D'autres pays ont eux aussi une population active agricole importante : c'est le cas du Maroc, de l'Algérie et de l'Égypte où elle représente encore plus du tiers des actifs. En Syrie et en Tunisie, la proportion d'agriculteurs représente encore respectivement 28,3% et 25%.² Or, pour assurer à cette population agricole une source de revenu, il faut un accès minimum à la terre qui ne va pas toujours de soi, loin s'en faut.

Utiliser la terre.

En Méditerranée, plus qu'en beaucoup d'autres endroits du monde, le problème de l'accès à la terre se pose avec une grande acuité. Le foncier cultivable est caractérisé à la fois par son inégale répartition et par sa rareté. Avec plus ou moins d'insistance et plus ou moins de succès, les politiques agricoles des dernières décennies se sont assigné la double obligation de répartir la terre et d'en trouver de nouvelles. Mais dans ces régions marquées par le caractère aride du climat, la valorisation de nouveaux espaces suppose le plus souvent un accès à l'eau.

Le défi pour ces politiques agricoles est social – répartir les revenus via une redistribution de la terre-, économique – produire plus pour limiter la facture en devises et donc l'endettement extérieur-, politique – maintenir la stabilité intérieure- et géopolitique – s'affranchir de l'arme alimentaire. Mais la réalisation de ces quatre objectifs est une véritable gageure.

² Source : CIHEAM.

Le partage de la ressource foncière

La question agraire qui agite tant l'histoire politique de l'Amérique latine touche également le Proche-Orient et le Maghreb. Dans cette région, comme l'écrit de façon démonstrative, George Mutin, « *qui possède ne cultive pas, qui cultive ne possède pas* »³.

La tragique activité géopolitique, à laquelle fait face cette région, tend à occulter la question de la répartition foncière et plus largement celle de la répartition des richesses.

Au Proche-Orient.

Au Proche-Orient en particulier, la domination ottomane qui s'est achevée dans la région à l'issue de la Première Guerre mondiale a été pour l'essentiel la cause de l'injuste partage foncier qui y prévaut. En fait, c'est au cours des dernières décennies de la tutelle ottomane que l'appropriation des terres, par une poignée de propriétaires arabes, a commencé. Le point de départ a été la *Tanzimat* (du mot arabe et turc qui signifie ordre), lancée en 1858, et qui a consisté en une grande réforme du fonctionnement de l'appareil d'Etat ottoman. Le nouveau code agraire prévu dans le cadre de cette réorganisation prévoyait que les terres agricoles, jusqu'alors propriété de l'Etat ottoman, pouvaient être attitrées à ceux qui les travaillaient ou se proposaient de le faire. L'un des objectifs du code était d'encourager la production tout en rehaussant le statut des agriculteurs. De fait, ce code eut plusieurs effets qui n'étaient pas forcément ceux attendus. En particulier, ces terres connurent en gros deux destins qui dépendaient de leur éloignement des villes.

Comme l'évoque Albert Hourani, « *dans les campagnes proches des villes, d'où venaient les produits alimentaires et les matières premières pour les populations urbaines ou l'exportation, la terre a eu tendance à tomber aux mains de familles citadines. Elles savaient mieux effectuer les démarches administratives pour l'enregistrement du titre ; elles étaient mieux placées que les paysans pour emprunter aux banques ou compagnies privées de prêts hypothécaires ou au crédit agricole de l'Etat ; elles*

³ In *Géographie universelle*, tome 8, Reclus/Belin, p.60.

pouvaient avancer aux paysans l'argent dont ils avaient besoin pour payer leurs impôts ou financer leurs opérations ; dans les zones qui produisaient pour l'exportation, les négociants des villes, en contact avec les marchés étrangers, pouvaient contrôler la production – ils décidaient ce qu'il fallait cultiver, avançaient l'argent pour le faire et achetaient le produit. [...] C'est ainsi que fut créée une classe - essentiellement citadine - de propriétaires non-résidents, qui avaient les moyens d'en appeler à la puissance de l'Etat pour faire respecter leurs prétentions à une part du produit de la terre ; les paysans qui la cultivaient étaient soit des travailleurs agricoles sans terre, soit des métayers, qui ne gardaient de ce produit que de quoi survivre ».⁴

Mais ce type de grands propriétaires urbains n'était pas l'unique. Dans les campagnes éloignées des villes, les terres qui étaient le plus souvent dévolues au pâturage revenaient de fait au chef de la tribu qui, jusqu'alors, les avait exploitées.

De fait, sans que cela eût été véritablement envisagé lors de la mise en œuvre du nouveau code, beaucoup de terres collectives furent concédées par la Sublime Porte à des familles de notables anciens ou à des chefs de tribus (*shaykhs* ou *cheikhs*). Et ceci a permis momentanément d'assurer leur sujétion à l'Empire. Comme l'écrit Glen E. Robinson, « *en d'autres termes les notables, globalement, ne voyaient pas de contradiction entre l'accroissement de leur pouvoir au détriment d'Istanbul et leur position au sein de l'Empire ottoman.* »⁵

Par la suite, c'est-à-dire sous l'administration franco-britannique, les propriétaires fonciers, qui étaient les alliés du nouveau pouvoir, ont fait l'objet d'attentions particulières de la part des deux puissances mandataires, celles-ci leur concédant, en particulier, de nouvelles terres et moult autres prérogatives. Les indépendances de ces pays n'ont rien changé dans un premier temps : les monarchies commandant alors, le plus souvent, aux destinées de ces pays ne s'émouvaient pas de la situation agraire.

Au final, ces pays se sont trouvés caractérisés par une concentration des terres extrêmement élevée. Ainsi, par exemple, en 1950, 1% des propriétaires syriens détenaient les trois-quarts des terres cultivées alors que la moitié des paysans étaient sans terre. Ce phénomène d'appropriation très inégalitaire était aussi

⁴ In *Histoire des peuples arabes*, Seuil, p.382-383.

⁵ *Building a palestinian state, The incomplete revolution*, Indiana, 1997, p.4.

très visible en Irak où le grand propriétaire régnait en souverain local. *A contrario*, le *fellah* n'avait d'autre alternative que d'adopter un statut de métayer. Ainsi, était-il soumis le plus souvent à la règle du quint. Avec ce contrat de métayage particulier, le paysan locataire - le *khamess* -, qui représentait un des cinq facteurs de production, en l'occurrence le travail, ne recevait que le cinquième de la récolte. Le reste devait servir à financer les autres facteurs de production : l'eau, la terre, les semences et les animaux de traction. Le caractère inique du *khamessat* était d'autant plus difficile à modifier que, d'une part, la rareté de la terre limitait les exigences du métayer, et que, d'autre part, le propriétaire était un représentant du pouvoir politique, ce qui lui permettait d'agir en toute « sécurité » et en toute impunité.

En Egypte, un pays qui s'était plus rapidement libéré de la tutelle ottomane, le déséquilibre foncier trouve son origine dans les dernières années du règne de Méhémet Ali (1805-1848). Celui-ci avait commencé à distribuer les terres du pays à des personnes privées, proches du régime. C'était le cas notamment des terres *abaadia* allouées aux officiers et aux hauts fonctionnaires. Cette politique fut poussée plus avant, notamment entre 1858 et 1880, par une série de lois et de décrets qui achevèrent de mettre en œuvre la propriété privée. Mais cette privatisation du foncier s'est doublée d'une dévolution des terres aux membres de la famille du *Khédive* (vice-roi) ou aux hauts fonctionnaires qui le servaient. Après l'occupation britannique qui ne mit pas un terme à cette appropriation déséquilibrée, le mouvement de concentration des terres s'est poursuivi. Les petits propriétaires, endettés auprès des prêteurs citadins, vendaient rapidement leurs terres qui agrandissaient ainsi leurs domaines. Cette appropriation était aussi favorisée par le système d'héritage qui imposait - et impose toujours d'ailleurs - un strict partage des terres à la descendance. La fragmentation du capital foncier rendait impossible la survie d'une famille sur des exploitations de plus en plus petites qui se voyaient dans l'obligation de vendre. Au final, à l'issue de la Première Guerre mondiale, plus de 40% de la surface cultivée appartenaient aux gros propriétaires (ceux qui possédaient plus de 50 feddans⁶).

⁶ Un feddan équivaut à 0,42 hectares.

Ce déséquilibre manifeste dans la répartition foncière n'a pas survécu aux changements de régime qu'ont connus, dans les années cinquante, certains pays de la zone. D'inspiration socialiste, les nouveaux pouvoirs nationalistes arabes ont fait de la redistribution des richesses, et par là même de la question agraire, leur priorité politique.

Des réformes agraires ont ainsi vu le jour à partir des années 50, notamment en Syrie, en Egypte et plus tard en Irak (1958). Dans ces pays, c'est le plafonnement des superficies agricoles qui a été choisi comme moyen de limiter l'appropriation des terres.

En Egypte, la répartition foncière était extrêmement déséquilibrée. La réforme a débuté en 1952, avec la prise de pouvoir des Officiers libres. La concentration agraire était telle que 0,4% des propriétaires détenaient 34% des superficies tandis que des millions de paysans sans terre venaient proposer leurs services sur les exploitations ou bien grossir les villes du pays, sans y trouver pour autant des emplois de substitution.

La réforme agraire engagée par les nassériens s'est alors déroulée en plusieurs phases avec un constant abaissement du plafond de limitation de la propriété : 200 feddans en 1952, 100 en 1961, 50 en 1969. Mais tout comme avec la première réforme agraire qui eut lieu à Rome sous Tiberius Gracchus, les possédants ont cherché des moyens de contourner la loi, beaucoup de propriétaires ayant réalisé alors des partages fictifs entre parents. Un certain nombre de feddans échappèrent donc à la réforme agraire. Malgré cela, beaucoup de familles reçurent des parcelles supplémentaires.

A côté de ce plafonnement de la taille des exploitations, l'Etat égyptien imposa aux propriétaires un contrôle strict du loyer des terres qu'ils louaient aux paysans. Les propriétaires ne pouvaient ainsi plus augmenter le loyer comme ils avaient pris l'habitude de le faire, profitant pour cela de la pression démographique et de la pression foncière qu'elle entraînait.

En Syrie, la réforme agraire a été engagée à la faveur de l'arrivée au pouvoir du parti Baath (parti de la résurrection socialiste et arabe), créé par Michel Aflak et Salah Al-Bitar, et qui préside toujours aux destinées de la Syrie. Au moment de sa montée en puissance et de son arrivée au pouvoir, ce parti recrutait surtout chez les intellectuels et chez les citadins. Il va sans dire que

la rhétorique socialiste ne pouvait que dissuader les grands propriétaires de rejoindre les rangs d'une formation qui avait fait de la réforme agraire la base de son projet politique. Les modalités de cette redistribution foncière, entamée en 1958 puis amendée en 1963 et 1966, s'apparentaient à celles qui prévalaient en Egypte. Ainsi les autorités syriennes décidèrent-elles de plafonner la taille des exploitations, avec des seuils différents selon que les agriculteurs faisaient des cultures irriguées ou sèches. Les plafonds variaient aussi en fonction des régions agricoles dont les potentialités différaient. En 1970, 1,5 million d'hectares avaient été déjà expropriés sur les 5,1 cultivés, soit 26 %. Cette réforme a considérablement dépossédé les grands propriétaires tandis qu'elle a augmenté la proportion des moyens propriétaires.

En Irak, un pays certes un peu en décalage par rapport au pourtour méditerranéen que nous étudions, le parti Baath irakien a opéré de même après la chute de la Monarchie en 1958. Là encore, des plafonds étaient imposés aux exploitations en fonction du type d'agriculture qu'elles faisaient. En sec, le plafond était très élevé puisqu'il atteignait 500 hectares, tandis qu'il était de 250 hectares en irrigué. A l'heure actuelle plus de trois millions d'hectares ont été redistribués sur les 12 millions d'hectares cultivables.

Il faut noter que ces réformes sont loin d'avoir concerné tous les pays : en Jordanie, la dynastie Hachémite, dont la propriété foncière est conséquente, n'a pas permis la mise en œuvre d'une réelle politique de redistribution ; et les grandes familles bédouines, elles-mêmes propriétaires de terres et proches de la famille royale, trouvaient leur intérêt à cela. Au Liban, c'est plutôt le clanisme paralysant qui est à l'origine de cette absence de redistribution tandis qu'en Turquie, l'influence des grands propriétaires et des riches paysans (*aghas*) n'a pas permis de mettre en œuvre de telles réformes. Enfin en Palestine, c'est l'absence d'un Etat et la priorité du combat contre l'occupant israélien qui ont empêché la redistribution du capital foncier, qui est encore souvent concentré entre les mains de quelques familles dominantes : à Jérusalem, dominaient et dominant encore les familles Husaynis, Nashashibis et Nusseibeh ; dans la région d'Hébron, ce sont les Jabarib et les Tamimis ; à Naplouse, les Toukan, les Naboulsi et Shaq'a s'arrogent l'essentiel des terres,

tandis qu'à Gaza ce sont les familles Abou Khadras, Baytars et Shawwas qui figurent parmi les grands propriétaires.

Au Maghreb.

Au Maghreb, la question de l'accès à la terre s'est posée différemment. Historiquement, les réformes agraires ont été jugées moins prioritaires. La problématique n'était pas tout à fait la même que celle du Proche-Orient. Il s'agissait de reprendre avant tout les terres laissées par les populations originaires de la France, qui s'étaient établies en Algérie, au Maroc et en Tunisie, respectivement à partir de 1832, 1881 et 1911. A la veille de la décolonisation, les colons détenaient ainsi un peu plus de 10% en Tunisie et au Maroc, et le tiers des terres cultivées en Algérie.

Cette récupération des terres appropriées a été progressive en Tunisie et au Maroc. Mais elle s'est accompagnée, d'une part, d'une appropriation étatique et, d'autre part, d'une vente à des propriétaires déjà nantis. Ainsi, comme l'écrit George Mutin au sujet du Maroc : *« rien n'a été touché fondamentalement aux structures foncières. Il s'est agi pour une part d'une récupération nationale au profit d'une minorité déjà pourvue. Les terres récupérées par l'Etat sont devenues de grands domaines gérés par des sociétés nationales. La SODEA (société de développement agricole) a en charge les plantations d'agrumes dans les régions riches. La SOGETA (société de gestion des terres agricoles) gère les terres en « bour » (non irriguées). Le reste, environ 300000 hectares, est distribué dans le cadre d'une réforme foncière. Finalement, sur 100 hectares, 35 ont été vendus à des propriétaires déjà très bien pourvus (plus de 100 hectares), 35 sont passés à l'Etat, et 30 ont été vendus à des petits paysans ».*⁷ Mais encore une fois cette mauvaise répartition des terres ne concerne uniquement que la redistribution des anciennes terres colonisées, qui ne représentaient à peine qu'un peu plus de 10% du foncier cultivable. Si les grands propriétaires ont à l'évidence été avantagés dans l'attribution de ces terres coloniales, il n'en demeure pas moins vrai que, comme l'écrit Négib Bouderbala, *« le trait principal de la structure foncière marocaine, c'est la place*

⁷ *In Maghreb Moyen-Orient mutations*, ouvrage collectif, SEDES, 1996, p. 144.

*considérable occupée par la catégorie moyenne, sans doute la plus porteuse d'avenir*⁸».

En Tunisie, les anciennes terres coloniales ont été rétrocédées progressivement au secteur privé. Sur le plan de la répartition foncière, la Tunisie ne se distingue pas non plus par son caractère équitable. A l'heure actuelle, 2% des exploitants détiennent pratiquement 40% des terres agricoles. Dans tous les cas, ces exploitants détiennent plus de 100 hectares.

Enfin en Algérie, les terres reprises après l'indépendance ont été distribuées aux travailleurs des exploitations laissées par les colons. En fait, les exploitations sont autogérées par les salariés qui se constituent alors en comités de gestion, mais la terre demeure propriété de l'Etat. 2000 exploitations ont ainsi alors remplacé les 22000 exploitations coloniales. A ce moment-là, on ne peut pas parler de réforme agraire, car il s'agit d'une réappropriation par les autochtones. Mais les paysans qui les occupent ne représentent que peu de monde – moins de 300 000 – si on rapporte ce nombre au million de fellahs que compte le secteur agricole algérien.

La véritable réforme agraire débute à partir de 1971, au moment où l'Algérie de Boumediene se lance dans une politique de développement, qui est marquée du sceau du socialisme. Cette réforme est autant guidée par un souci d'équité sociale que par une volonté d'accroître les niveaux de production. Aussi, est-il décidé que les terres des propriétaires absentéistes qui ne cultivent pas sont nationalisées intégralement ; par contre, quand le grand propriétaire exploite personnellement ses terres, il y a simplement limitation de la propriété. L'Etat algérien récupère alors 2 millions d'hectares qui sont nationalisés et divisés en coopératives de la Révolution agraire ou CAPRA. Ces domaines à travail collectif diffèrent des domaines autogérés par leur taille qui est plus réduite. Finalement, le peu d'engouement suscité par ces nouvelles coopératives oblige l'Etat à fusionner les deux types de domaines du secteur étatique - les domaines autogérés et les CAPRA - pour créer des Domaines agricoles socialistes (DAS) dont les résultats ne s'avèrent pas non plus convaincants.

Finalement, à partir de 1987, tous ces domaines sont démantelés pour donner naissance à de petites exploitations en commun (EAC). Ces nouvelles structures sont ouvertes à des petits

⁸ *In Terres méditerranéennes, Karthala-CIHEAM, sous la direction d'Anne Marie Jouve, p. 46.*

groupes de travailleurs - au moins 3 - qui peuvent posséder des bâtiments d'exploitation aussi bien que du matériel agricole, seule la terre restant la propriété de l'Etat. Toutefois, dans certains cas, les terres sont restituées à leurs anciens propriétaires qui constituent des Exploitations agricoles individuelles (EAI). Même si la terre est encore souvent la propriété de l'Etat, la tendance est donc à la privatisation des terres, cette propension étant en phase avec les pratiques foncières qui prévalent aujourd'hui dans le monde.

La valorisation de la terre

Une intensification nécessaire

Pour les pays où les réformes agraires ont eu lieu, le bilan demeure mitigé. Certes, il a été mis fin à une inégalité choquante, et, dans un premier temps, les réformes ont conduit à une forte redistribution des revenus en faveur de la petite paysannerie. Mais, avec la forte pression démographique -- les taux d'accroissement naturel dans la région atteignent encore plus de 2,5% dans certains pays - et le système d'héritage en pays arabe, le foncier a été très rapidement morcelé. Et cela, malgré l'importance de l'exode rural. D'une certaine manière, les réformes agraires en Egypte et en Syrie ont, elles-mêmes, contribué au morcellement en démantelant les propriétés dont la taille aurait pu permettre d'assurer les investissements productifs. Mais de fait, dans des pays le plus souvent sans dynamisme économique réel, aurait-il été mieux que les petits paysans soient amenés à quitter leur exploitation pour aller grossir les rangs des chômeurs ?

Si donc les réformes agraires ont été une bonne réponse sociale, en revanche elles posent des problèmes sur le plan de la rationalité économique. Elles posent la question de la capacité d'investissement de ces petites structures et donc celle de l'accroissement de la productivité. Ces réformes agraires sont à certains égards à rebours des politiques de structures mises en œuvre en France dans le cadre des lois d'orientation de 1960 et de 1962. Celles-ci devaient permettre la constitution d'exploitations viables capables d'assurer, d'une part, un revenu décent à une famille, d'autre part, de permettre de dégager des capacités d'investissements afin d'accroître la production nationale. Ainsi,

par exemple, le volet social des lois d'orientation devait-il permettre le départ de beaucoup d'agriculteurs âgés afin que ceux-ci libèrent du foncier pour des exploitations en voie de modernisation. Bien d'autres mesures ont permis d'accroître la taille des exploitations et d'améliorer leur capacité productive. Il va sans dire que cette modernisation a été accompagnée aussi par la politique européenne des prix. La garantie de prix élevés a permis, en effet, d'accroître la visibilité à moyen terme, un facteur qui facilite l'investissement et donc l'intensification.

Toutefois, le morcellement observé dans les pays du pourtour méditerranéen n'est pas le simple fait des réformes agraires qui constituent sans doute un facteur secondaire dans le phénomène. En effet, dans des pays qui n'ont pas connu de véritables réformes, le morcellement existe, eu égard, avant tout, à la croissance démographique et au système d'héritage de ces pays. Ainsi, en Turquie, 67% des exploitations ont une taille inférieure à 5 hectares. Au Maroc, les exploitations de moins de 5 hectares représentent 70% du total alors qu'en Tunisie, elles représentent 53% des exploitations.⁹

Malgré ce morcellement qui obère les capacités de financement, on a toutefois assisté, dans les pays de la zone, à une certaine intensification plus ou moins soutenue par les Etats de la région, en particulier pour faciliter les crédits. Des systèmes de crédits ont été mis en place afin de faciliter le recours au capital technique. La Jordanie a institué dès 1959 une société de crédit (*agricultural credit corporation, ACC*) qui propose des prêts à des taux bonifiés. En 1999, sur un montant de prêts de 27,4 millions de Dinars jordaniens, 90% étaient destinés à des petites exploitations de 30 donums (3 hectares)¹⁰. La Turquie a aussi institué des prêts à taux bonifiés. En Algérie, l'Etat verse des aides directes à l'investissement.

Cet interventionnisme de l'Etat est bien sûr lié au fait que le système bancaire privé répugne à prêter de l'argent à un secteur qui n'est pas vu comme fiable. Notamment du fait des sécheresses à répétition qui sévissent dans la région.

⁹ In *Terres Méditerranéennes*, Karthala-CIHEAM, 2001, p. 15.

¹⁰ In *Agriculture, research and studies, investment banking unit*, Reem Goussous, Abeer Arafat. P.7

Même si la situation s'améliore, l'aire géographique que nous étudions souffre donc encore d'un manque de crédits : au Maroc, en 1998, les crédits bancaires ne couvraient que 17% des besoins en financement des agriculteurs (dont seulement 3% étaient issus de banques privées).

En dépit de la faiblesse du recours au crédit, la mécanisation et la fertilisation, bien que très en deçà des standards européens, ont permis l'intensification des productions.

La mécanisation de l'agriculture a réellement progressé au cours des trente dernières années. En moyenne, les pays de la zone comptaient, en 1998, un tracteur pour 46 hectares cultivés contre 15 dans les pays méditerranéens de l'Union européenne. Mais dans les pays tiers méditerranéens, la croissance du nombre de tracteurs a été de 461% contre 31% en Europe.¹¹ Bien entendu, le niveau de mécanisation varie fortement d'un pays à l'autre : si Israël et Chypre ont respectivement un rapport nombre d'hectares/ tracteur de 18 et de 8, des pays comme la Tunisie et le Maroc comptent respectivement un tracteur pour 140 hectares et un tracteur pour 231 hectares. Si les deux premiers pays cités ont rattrapé les niveaux de mécanisation, tels qu'on les observe en Europe méditerranéenne, les pays de la zone restent encore en deçà des normes qui prévalent au Nord de la Méditerranée.

Il en va de même pour l'utilisation des fertilisants, qui demeurent très subventionnés dans les pays de la Méditerranée orientale et méridionale. Si, dans les pays méditerranéens de l'Union européenne, l'utilisation des engrais est de 173 Kg/ha, dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée la moyenne est de 73 kg/ha. Cependant, l'utilisation a nettement progressé puisque le taux de croissance de 1970 à 1998 était de 282% contre 76% pour les pays méditerranéens de l'Union européenne. Au Liban, en Israël, à Chypre et plus curieusement en Egypte, le niveau de la fertilisation atteint celui qui prévaut dans les pays méditerranéens de l'UE, tandis qu'au Maroc, en Tunisie, en Turquie et en Jordanie on est vraiment en dessous des niveaux atteints en Europe.

¹¹ Source CIHEAM.

La terre appelle l'eau.

En matière d'intensification, l'extension de l'irrigation, dans des régions aussi arides que celles que nous étudions, est bien sûr une voie privilégiée. La plupart des pays de la zone ont mis en œuvre une politique de grande irrigation dont l'exemple le plus frappant est, à n'en point douter, celui de l'Égypte. Le haut barrage d'Assouan, dont le remplissage a été achevé en 1975, a permis à ce pays très aride de développer l'irrigation. Comme le rappelle Habib Ayeb, « [...] à l'époque on réalisait à peine un peu plus d'une récolte par an, une grande partie de la surface irriguée, qui tournait autour de 2,5 millions d'hectares, était encore sous irrigation par bassins retenant pendant quelques mois une partie des eaux d'inondation. Toute l'agriculture égyptienne était régulièrement touchée par la succession des sécheresses et des crues exceptionnelles, les unes et les autres privant les paysans des fruits de leur labeur. »¹² Outre le fait que ce barrage a rendu le Nil navigable toute l'année, et qu'il assure à l'Égypte une grande partie de ses besoins énergétiques, il a donc permis l'intensification des superficies déjà cultivées avec le développement d'une deuxième, voire d'une troisième culture annuelle, ce que les agronomes appellent des cultures verticales.

Toutefois, l'un des buts majeurs de cet aménagement a consisté en la conquête de nouvelles terres dans le Delta et dans le désert. L'État qui détient la propriété des terres désertiques est le responsable de ces opérations d'envergure. En dépit d'une certaine lourdeur bureaucratique, environ 1 million d'hectares ont été récupérés puis rétrocédés ensuite à des familles de colons installées sur des lots de 2 à 5 feddans et regroupées en coopératives de bonification dont le champ d'action est très large : depuis le choix des cultures et la fourniture des semences, engrais et insecticides, jusqu'à la collecte et à la commercialisation des récoltes.

Pour l'heure, il y a eu incontestablement une augmentation des surfaces cultivées : on est ainsi passé de 6 millions de feddans cultivés en 1960 à environ 8 millions aujourd'hui. L'extension aurait pu être plus grande, mais le développement des villages et des villes a grignoté une partie des terres bonifiées. Notons que le

¹² *L'Égypte et le Haut Barrage d'Assouan*, Hérodote, 4^{ième} trimestre 2001, p.140-141.

Delta du Nil a été la région la plus bonifiée, notamment sur les marges et au nord.

Avec le croît démographique, on essaie d'aller plus loin aujourd'hui. Les autorités égyptiennes fondent beaucoup d'espairs sur les régions attenantes au Delta ou dans le Sinai. Par ailleurs, le projet de la Nouvelle Vallée, jalonnée actuellement par un chapelet d'oasis à l'ouest de la vallée du Nil (El Kharga, El Wadi, El Farafra, Wahit Siwa), semble prendre corps. Ce sont peut-être 2 à 3 millions de nouveaux hectares qui pourraient être conquis. Toutefois, la banque mondiale est plus réservée en estimant que seulement 800000 feddans pourraient l'être.

Etant donné que la ressource en eau est loin d'être extensible en Egypte, la conquête de nouveaux espaces, le long du Nil ou dans les déserts, demeure toutefois limitée. Cela d'autant plus que deux pays en amont du Nil, l'Ethiopie et le Soudan, qui connaissent une croissance démographique importante, veulent retenir une partie des eaux que l'Egypte les empêche, grâce à sa suprématie militaire, de prélever pour l'instant. C'est surtout avec l'Ethiopie que les tensions ont été les plus évidentes, en particulier quand ce pays a envisagé de construire un barrage sur le lac Tana où le Nil bleu prend sa source. En vertu du principe bien connu en géopolitique qui veut que *les ennemis de mes ennemis sont mes amis*, est-il étonnant, dès lors, qu'Addis-Abeba ait tissé des relations avec l'Etat hébreu ? Même si les relations entre Tel Aviv et Le Caire sont bien meilleures que dans les années 70, ce partenariat stratégique perdure quand même, et les arrière-pensées hydropolitiques en Ethiopie sont encore évidentes.

Tout comme l'Egypte, la Syrie a aussi tenté d'accroître ses surfaces agricoles. La région du Ghab traversée par l'Oronte, un fleuve qui trouve son origine au Liban, a ainsi été mise en valeur. Curieusement, cette région n'était pas habitée, alors que l'œkoumène, en particulier dans les régions semi-arides et arides, se trouve autour des ressources en eau. Envahie chaque hiver par les crues du fleuve et marécageuse l'été du fait d'un mauvais écoulement dû à la présence en aval d'un dépôt basaltique, cette région a nécessité de grands travaux pour faire sauter cet obstacle géologique, creuser le lit de l'Oronte, drainer les terres et construire trois barrages sur le fleuve (Rastan, Hilfaya-Mehardé, et Acharné). Ainsi, avec cette bonification des rives de l'Oronte,